

**Conseil Municipal du 21 décembre 2017**

**POINT A CCAS : mise en place d'un nouveau périmètre d'intervention**

**Intervention de Mehdy Belabbas, au nom du groupe EELV**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

À Ivry, la la dignité et la solidarité ne sont pas de vains mots, comme en témoignent nos actions, nos politiques, ainsi qu’une grande part de notre budget consacrée à l’amélioration des conditions de vie des personnes les plus démunies.

En cette matière comme dans d’autres, personne ne peut contester notre engagement, conformément à l’identité de notre Ville.

Dans ce contexte, le redéploiement du périmètre de notre Centre communal d'action sociale (CCAS), présente, à **nos yeux, un triple intérêt**.

**D’un point de vue opérationnel, tout d’abord,** le CCAS permet de rassembler sous sa bannière la majorité des actions relevant du champ social, dans un contexte local « parsemé ». Comme nous l’avons dit, à Ivry, nous faisons déjà beaucoup. La question n’est pas alors de faire plus mais d’œuvrer de manière plus concertée. Ainsi, l’évolution de notre CCAS est stratégique, dans sa dimension « pilotage » de ce qui existe dès à présent sur le terrain.

De même, une plus grande visibilité de notre CCAS permet une meilleure identification par nos différents partenaires institutionnels, ce qui renforce la cohérence de nos politiques de solidarité.

**D’un point de vue financier, ensuite**. En effet, comme j’ai eu l’occasion de le répéter lors des derniers cycles de constructions budgétaires, les différentes coupes que les collectivités ont subi ces dernières années ont été rudes. Pour la seule année 2018, l’Etat demande à ces dernières un effort de près de 3 milliards d’euros. Dès lors, les financements extérieurs doivent être recherchés de façon systématique.

Dans cette perspective, la nouvelle configuration du CCAS doit offrir une plus grande sécurisation tant juridique que financière des acteurs médico sociaux et permettre la mobilisation des dispositifs nouveaux, donc des recettes supplémentaires.

**D’un point de vue prospectif, enfin**. Nous l’avons évoqué précédemment, le renforcement de la fonction « pilotage » du CCAS doit s’appuyer sur une photographie précise de la situation sociale. Tel est le rôle de l’Analyse des Besoins Sociaux (ABS), véritable outil d’aide à la prise de décision, qui doit faciliter la compréhension des besoins existants ou à venir des ivryen-ne-s.

**La politique de solidarité se présente comme un processus évolutif**, en lien avec les besoins, ainsi que les aspirations changeantes au sein de notre société. De fait, la réorganisation effective du secteur des aides à domicile (engagée), afin d’adapter notre offre aux attentes des ivryen-ne-s, est le reflet du rôle que le CCAS doit endosser dans les années à venir : penser la solidarité dans une démarche adaptable, souple et à l’écoute des changements sociétaux.

Par conséquent, le groupe des écologistes se prononcent tout naturellement en faveur de la convention cadre et de la mise à disposition du personnel, afin de donner les moyens nécessaires à notre « nouveau » CCAS.

Je vous remercie.